

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 18 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

**Présents** : Mmes Nolwenn GUILLOU, Martine GUÉNÉGANT, Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Marie-Claire MERVIN, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Kevin STEINBACHER, Mme Catherine CABOT, MM Pascal GUICHARD, Christian CHAUFOUR, Mme Laure ZATORSCHI, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Valérie SIMON, M Frédéric SOHIER, Mme Michèle ARMANDARY, MM Yannick LOISANCE, Eric DYEYRE, Bruno DESLANDES, Mme Catherine GUGUEN-GRACIE, M Frédéric LEMOINE, Mme Claudia GAUVIN, M Fabrice LE TOQUIN, Mmes Annick PORTES, Martine CRAVEIA SCHÜTZ et M Frédéric LEHOBEY.

**Absents représentés** :

- M Christian FONTAINE donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Nolwenn GUILLOU
- Mme Guenhaëlle VEDIE donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN

Monsieur Philippe BECAN est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Affaire inscrite à l'ordre du jour**

**DIVERS**

**DELIBERATION N°2024/055 – TARIFS, REDEVANCES ET TAXES – EXERCICE 2024 – ACTUALISATION N° 1**

**Présents : 28**

**Représentés : 05**

**Votants : 33**

Dans le centre-ville, l'offre de stationnement est constituée d'environ 300 places sur voirie payantes, de deux parkings souterrains totalisant 439 places, et d'un parking aérien, le parking Raphaël Veil, de 215 places. Ces stationnements permettent à des abonnés (riverains ou commerçants) de se stationner à l'année mais également d'assurer l'accueil et la rotation des flux journaliers et touristiques.

La livraison, prévue pour cette fin d'année, du parking Newquay rue de la Corbinais est l'opportunité de réétudier le fonctionnement de l'offre de stationnement actuelle.

En effet, quelques constats forts peuvent être faits :

- L'offre est globalement peu lisible, la signalétique étant défailante,
- Sous-utilisation du parking des Halles malgré une saturation de l'espace public,
- Manque de rotation en juillet - août sur le parking Raphaël Veil,
- Le système d'horodateur dans les parkings génère de faibles recettes,
- Or l'entretien des ouvrages, et les solutions alternatives à la voiture en ville, nécessiteront des financements croissants,
- Enfin l'offre globale, croissante avec Newquay, doit permettre de mieux satisfaire les demandes des commerçants avec une gestion plus dynamiques des sites.

En conséquence, il est prévu pour la saison 2024 d'équiper de barrières et de caisses les quatre parkings, d'implanter une nouvelle signalétique, et de procéder à une évolution tarifaire pour répondre aux besoins des usagers et de la ville.

Au préalable, afin d'éviter toute confusion, il est proposé d'acter les noms suivants pour les différents parkings :

- Le parking situé rue du Maréchal Leclerc appelé jusqu'ici « Centre-ville » est renommé « Parking Maréchal Leclerc »
- Le parking situé sous les Halles du marché, place Paul Crolard, est nommé « Parking des Halles »
- Le parking aérien situé rue Raphaël Veil, appelé jusqu'ici « Parking du marché » est renommé « Parking Raphaël Veil »
- Le parking en construction rue de la Corbinais dans le cadre de l'opération Newquay est dénommé « Parking Newquay »

Les modifications tarifaires proposées sont les suivantes :

- Changement des tarifs sur le stationnement aérien :
  - Haute saison : 1,80 € de l'heure avec une heure gratuite en journée
- Changement des tarifs et uniformisation sur le stationnement souterrain :
  - Haute saison journée : 1,80 € de l'heure avec une heure gratuite en journée,
  - Haute saison nuit : 0,80 € de l'heure avec une heure gratuite la nuit,
  - Basse saison journée : 0,60 € de l'heure avec une heure gratuite en journée,
- Création d'un tarif pour le parking Raphaël Veil pour juillet-août : 1,80 € de l'heure le jour et 0,80 € de l'heure la nuit avec une heure gratuite par jour. Le reste de l'année le parking reste gratuit
- Création d'un tarif pour le parking Newquay aux mêmes conditions que les Halles et Maréchal Leclerc
- Création de forfaits annuels dans le parking Newquay :
  - 240 € pour les résidents
  - 120 € pour les commerçants

- Création de forfaits parking en haute saison :
  - Accès tous parkings (Halles, Newquay, Raphaël Veil, Maréchal Leclerc) 3 jours : 40 €
  - Accès tous parkings (Halles, Newquay, Raphaël Veil, Maréchal Leclerc) 1 semaine : 70 €
  - Accès Halles, Newquay et Raphaël Veil (Juillet/Août) 3 jours : 30 €
  - Accès Halles, Newquay et Raphaël Veil (Juillet/Août) 1 semaine : 50 €
  
- Ajout d'un box sécurisé et connecté pour le stationnement de 6 vélos sur le parking Raphaël Veil :
  - Ticket 24h de stationnement : 1 €
  - Ticket 1 semaine de stationnement : 5 €

La modification des conditions de stationnement sera effective au 1<sup>er</sup> juin 2024. Il convient donc de prolonger les tarifs de stationnement actuels jusqu'au 31 mai 2024 et d'adopter les nouveaux tarifs de stationnement au 1<sup>er</sup> juin 2024.

Par ailleurs, la présente délibération corrige une erreur de plume dans le précédent recueil, au niveau du tarif appliqué sur l'abonnement à la médiathèque en 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-229 du Conseil municipal du 11 Décembre 2023 relative à la fixation des tarifs, redevances et taxes pour l'année 2024,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finance du 4 mars 2024,

Considérant la nécessité d'améliorer la communication autour de l'offre de stationnement,

Considérant la nécessité d'organiser cette offre au regard de l'ouverture prochaine du parking Newquay,

Considérant la nécessité de poursuivre les efforts faits pour organiser la rotation du stationnement en période estivale dans le centre-ville,

Considérant la nécessité de répondre à la demande des occupants à l'année,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

## **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de dénommer les parkings de la façon suivante :

- Le parking situé rue du Maréchal Leclerc est nommé « Parking Maréchal Leclerc »
- Le parking situé place Paul Crolard est nommé « Parking des Halles »
- Le parking aérien situé rue Raphaël Veil est nommé « Parking Raphaël Veil »
- Le parking en construction rue de la Corbinais est nommé « Parking Newquay »

**Article 2** : de procéder à l'actualisation n° 1 du recueil des tarifs 2024 voté le 11 décembre 2023 selon l'annexe jointe à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 035-213500937-20240318-DEL\_2024\_055-DE

**Article 3** : de joindre la présente décision au recueil des tarifs 2024.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 20 mars 2024

Le secrétaire de séance

Philippe BECAN



Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le **21 MARS 2024** et affichée en Mairie, le **21 MARS 2024**